



Guide

des résidences

Table des matières

1.	Avant-propos	3
2.	Réglementations légales et avantages y afférents	4
3.	Informations de base	5
4.	Local poubelles dans la résidence	6
5.	Possibilités d'élimination par la commune	7
6.	Possibilités d'élimination par une entreprise externe	14
7.	Prestations de la SDK	15
8.	Collecte	17
9.	Poubelle intelligente	18
10.	Formations	19
11.	Licence SDK pour les syndicats	20
12.	Label SDK pour les résidences	21

1. Avant-propos

L'action SuperDrecksKëscht® (SDK) est une marque qui a été mise au point dans le cadre des missions de gestion des déchets de l'État luxembourgeois. Ressources - Innovation - Développement durable - Economie circulaire - ces quatre valeurs guident les activités de la SDK.

C'est ainsi qu'en 2013, la SDK a lancé le projet « Gestion écologique des déchets dans les résidences » et conseille depuis lors sur les meilleures pratiques en matière de durabilité, visant à minimiser la quantité de déchets résiduels et à maximiser la préservation du climat et des ressources grâce au tri sélectif et à la prévention des déchets.

Au fil des années, ce projet est devenu un service autonome. Celui-ci comprend également l'accompagnement des syndicats de copropriété, jusqu'à la mise en place d'une gestion des déchets conforme à la législation dans les résidences.

La vidéo suivante illustre la démarche de la SDK :

➤ <https://youtu.be/ap31usMJr2M>



Le document ci-joint explique, étape par étape, comment les syndicats de copropriété ou les particuliers peuvent gérer leurs résidences de manière conforme à la législation, durable et respectueuse des ressources.

La SDK reste à votre disposition pour toute question ou aide dont vous pourriez avoir besoin lors de la mise en œuvre.



2. Réglementations légales et avantages y afférents

La loi modifiée sur les déchets du 21.03.2012 stipule que les résidences comptant au moins quatre unités d'habitation doivent disposer de toutes les infrastructures nécessaires pour collecter séparément les types de déchets suivants :

- Déchets résiduels
- Carton / Papier
- Verre
- Déchets organiques
- Emballages (www.valorlux.lu)
- Déchets problématiques (www.sdk.lu)
- Déchets électroniques (www.ecotrel.lu)
- Piles et accumulateurs (www.ecobatterien.lu)



Les résidences disposant d'un **conteneur de collecte commun** pour les **déchets résiduels** doivent répartir et facturer les frais de gestion des déchets aux producteurs de ces déchets, conformément au principe du pollueur-payeur.

Vous trouverez l'intégralité de la loi sur les déchets ici :

➤ <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2022/06/09/a267/jo>

Les deux sections pertinentes pour les résidences sont disponibles ici :

➤ <https://sdk.lu/de/gesetze/>

Ces réglementations permettent de réduire les déchets résiduels et de maximiser la préservation des ressources. Idéalement, cela réduit les coûts pour les habitants et permet aux matériaux recyclables d'être réintroduits dans le circuit économique.

3. Informations de base

Afin de pouvoir conseiller les résidences en matière de durabilité, de préservation des ressources et de réduction des déchets, le syndic de copropriété doit disposer de certaines informations sur la résidence.



Informations essentielles :

- **Dans quelle commune et sous quel syndicat de gestion des déchets se trouve la résidence ?**
 - Les syndicats de gestion des déchets et les communes ont des fréquences de collecte et des tailles de conteneurs différentes.
 - Attention : Il est important de respecter les réglementations locales de la commune !
- **La commune a-t-elle défini des dispositions spécifiques pour la résidence ?**
 - Par exemple, lors de la planification du bâtiment, certaines communes imposent des concepts de gestion des déchets en amont. (Il est important que le syndic de copropriété s'informe à ce sujet.)
- **Combien d'appartements se trouvent dans la résidence ?**
 - Cette information est déterminante pour le volume de déchets produit.
- **Le bâtiment contient-il également des locaux commerciaux ?**
 - Utilisent-ils la même salle de collecte des déchets ? Si oui, la collecte des déchets des résidents est-elle séparée dans des conteneurs spécifiques ? Si ce n'est pas le cas, il serait judicieux d'y réfléchir.
- **Quels types de déchets/produits sont déjà collectés dans la résidence et lesquels manquent encore ?**
 - Par exemple : déchets résiduels, papier, verre ...
- **Les conteneurs de déchets correspondent-ils à la taille/au volume nécessaire ?**
 - Vous pouvez le vérifier à l'aide de notre simulateur en ligne (<https://sdk.lu/simulateur/>) Attention : Les chiffres du simulateur sont **indicatifs** et basés sur une étude nationale mise à jour régulièrement.
- **Une première consultation par la SDK a-t-elle déjà eu lieu par le passé / le syndic de copropriété a-t-il déjà été formé ?**
- **Quelles entreprises interviennent déjà dans la résidence et pourraient prendre en charge des tâches supplémentaires ?**
 - Par exemple, la gestion de l'armoire SDK ou la sortie des poubelles.

4. Local poubelles dans la résidence

Pour permettre une collecte des déchets conforme à la législation, un espace dédié aux conteneurs de collecte doit être disponible.

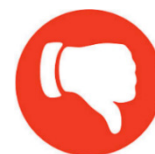
→ Oui, il y a un local poubelles



- À quel étage se trouve le local poubelles ?
- Quelle est la largeur de la porte du local poubelles ? (Attention à la taille des conteneurs)
- La collecte est-elle effectuée de manière collective ou individuelle ?
- Qui est responsable de la sortie des conteneurs ?
- Y a-t-il un monte-charge ?
- Quelle est l'inclinaison de l'entrée ? (Poids des conteneurs)
- Le local poubelles est-il suffisamment ventilé ?
- Toutes les normes de sécurité sont-elles respectées ? (Porte coupe-feu, extincteur, etc.)

Remarque : Passer d'une collecte individuelle à une collecte commune permet un gain de place et une meilleure optimisation du remplissage des conteneurs.

→ Non, il n'y a pas de local poubelles



À prendre en compte lors de la construction d'un local poubelles :

- Réglementations communales
- Places de stationnement Commodo ?
- Ventilation
- Porte coupe-feu
- Largeur de la porte (Attention à la taille des conteneurs)

Solutions possibles :

- Supprimer une place de parking (option sous conditions)
- Construire un petit abri
- Réaménager une pièce existante
- Utiliser un espace inutilisé (ex. cave, sous-sol)

Pour financer d'éventuels travaux, le Fonds de travaux (obligatoire) peut être utilisé.
(Source -> Ministère du Logement)

5. Possibilités d'élimination par la commune

Les 100 communes du Luxembourg mettent à disposition tous les conteneurs nécessaires pour collecter les fractions de déchets prescrites par la loi.

Remarque : La collecte des déchets doit en priorité être gérée par la commune. Si les solutions proposées par la commune ne conviennent pas à la résidence, il est nécessaire de demander l'autorisation de la commune avant de passer à un prestataire privé.

Dans la zone SIDEDEC, il est possible de travailler directement avec un prestataire privé.

Après avoir utilisé notre simulateur en ligne (page 5) pour estimer le volume de déchets généré par votre résidence, vous pouvez consulter les tailles des conteneurs disponibles et voir lesquels conviennent le mieux à votre résidence.

Attention : Les communes et les prestataires privés (voir chapitre 6) proposent différents types de conteneurs en termes de couleur, taille, et type de roues (2 ou 4 roulettes).

Vous pouvez ensuite commander les conteneurs adaptés auprès de votre commune.

Name	Breite (mm)	Tiefe (mm)	Höhe (mm)	Fläche (m²)	Volumen (l)
GMT 40	500	350	520	0,18	
GMT 60	445	516	920	0,23	
GMT 80	445	516	920	0,23	
GMT 120	500	550	933	0,28	
GMT 240	582	728	1075	0,42	
GMT 360	640	815	1095	0,52	
MGB 660	1370	775	1230	1,06	
MGB 770	1370	775	1365	1,06	
MGB 1100	1370	1060	1460	1,45	
MGB 1100 FD	1370	1075	1330	1,47	
Sack 120	210			0,14	
Sack 400	585	630		0,37	
Sack 1000	700	730		0,51	
SDK-Regal	1040	600	1750	0,62	531,00
Abfallschleuse	1600	1340	1600	2,14	
Abfallschleuse	1575	1400	1750	2,21	
Abfallschleuse	900	1000		0,9	
Textilcontainer	1150	1150	1500	1,32	
Rollbox, groß	1200	800	1870	0,96	1'795,20
Rollbox, klein	720	810	1350	0,58	787,32

Exemples:



GMT 60I



GMT 120I



GMT 240I



MGB 660I



MGB 1100I

Les conteneurs suivants ne sont pas disponibles auprès de la commune,
mais uniquement via des prestataires privés :



Rollbox petit



Sac 1000I

Le tableau vous permet de sélectionner toutes les informations dont vous avez besoin dans les 100 communes suivantes :

Tableau d'information pour carte interactive

Commune	Liens
 Beaufort	https://beaufort.lu/demarches/gestion-des-dechets/
 Bech	https://bech.lu/environnement-mobilite/dechets-2/
 Beckerich	https://beckerich.lu/environnement/gestion-des-dechets/
 Berdorf	https://www.berdorf.lu/service-citoyens/dechets-recycling-calendrier-dechets
 Bertrange	https://www.bertrange.lu/mobilite-environnement/dechets-et-recyclage/poubelles
 Bettembourg	https://bettembourg.lu/dechet/
 Betzdorf	https://betzdorf.lu/citoyens/dechets/
 Bissen	https://bissen.lu/dechets/
 Biwer	https://biwer.lu/citoyens/environnement/collecte-des-dechets-2/
 Boulaide	https://boulaide.lu/vivre-dans-la-commune/environnement-et-dechets/poubelles/
 Bourscheid	https://bourscheid.lu/informations-pratiques/dechets/
 Bous	https://bous.lu/vie-citoyenne/environnement/
 Bous - Waldbredimus	https://bouswaldbredimus.lu/services-aux-citoyens/gestion-des-dechets/calendrier-de-collecte-des-dechets/
 Clervaux	https://www.clervaux.lu/fr/poubelles.html
 Colmar-Berg	https://colmar-berg.lu/vivre-dans-la-commune/service-aux-citoyens/calendrier-des-dechets/
 Consdorf	https://consdorf.lu/guichet-citoyen-2/environnement/gestion-des-dechets/
 Contern	https://contern.lu/mobilite-et-environnement/environnement/dechets-recyclage-poubelles/
 Dalheim	https://dalheim.lu/vivre-dans-la-commune/calendrier-dechets/



Diekirch

<https://diekirch.lu/fr/commune-de-diekirch/trouver-un-service/logement-propriete/gestion-des-dechets>



Differdange

<https://differdange.lu/differdange-et-vous/environnement/waste-management/>



Dippach

<https://www.dippach.lu/dechets/#:~:text=r%C3%A9siduels%20diminuera%20consid%C3%A9rablement.,Enl%C3%A8vement%20des%20d%C3%A9chets%20encombrants,enl%C3%A8vement%20indiqu%C3%A9e%2C%20maximum%203%20m3.>



Dudelange

<https://www.dudelange.lu/index.php/dechets/>



Echternach

<https://echternach.lu/citoyens/services-aux-citoyens/dechets/>



Ell

<https://www.ell.lu/commune/dechets>



Erpeldange

<https://erpeldange.lu/demarches-administratives/gestion-des-dechets>



Esch-sur-Alzette

<https://administration.esch.lu/dechets/>



Esch-sur-Sûre

<https://esch-sur-sure.lu/liens-et-services/gestion-des-dechets/>



Ettelbruck

<https://ettelbruck.lu/citoyen/services-au-citoyen/dechets/collecte-des-dechets/>



Feulen

<https://feulen.lu/gestion-des-dechets/>



Fischbach

<https://acfischbach.lu/residents/environnement/collectes-de-dechets-calendrier/>



Flaxweiler

<https://flaxweiler.lu/citoyens/dechets/>



Frisange

<https://frisange.lu/vivre-a-frisange/environnement/collecte-des-dechets/>



Garnich

<https://garnich.lu/collecte-dechets/>



Goesdorf

https://goesdorf.lu/wp-content/uploads/2022/11/GOESDORF_Offallkalenner_2023_BD2.pdf



Grevenmacher

<https://grevenmacher.lu/de/buergerdienste/abfall/>



Grosbous-Wal

<https://g-w.lu/wp-content/uploads/2023/10/tarifs-poubelles.pdf>



Heffingen

<https://heffingen.lu/vivre-dans-la-commune/dechets/>



Helperknapp

<https://helperknapp.lu/ma-commune-se-presente/environnement/collecte-de-dechets/>

	Hesperange	https://www.hesperange.lu/fr/guide-du-citoyen/ecologie/dechets
	Hobscheid	https://www.habscht.lu/vie-communale/environnement-et-mobilite/calendrier-dechets
	Junglinster	https://www.junglinster.lu/environnement/dechets-et-recyclage
	Käerjeng	https://www.kaerjeng.lu/dechets-eco-center/
	Kayl	https://www.kayl.lu/enlevement-des-dechets/
	Kehlen	https://www.kehlen.lu/guichet-citoyen/demarches-services/dechets-et-poubelles
	Kiischpelt	https://kiischpelt.lu/vivre-dans-la-commune/gestion-des-dechets/
	Koerich	https://www.koerich.lu/mobilite-environnement/gestion-des-dechets
	Kospstal	https://www.kopstal.lu/guichet-citoyen/vie-quotidienne/dechets/
	Lac Haute-Sûre	https://lac-haute-sure.lu/vivre-dans-la-commune/environnement/gestion-des-dechets/
	Larochette	https://larochette.lu/vivre-dans-la-commune/dechets/
	Lenningen	https://lenningen.lu/guichet-citoyens/environnement/dechets/
	Leudelange	https://www.leudelange.lu/fr/commune-de-leudelange/informations-pratiques/logement-propriete/gestion-des-dechets
	Lintgen	https://lintgen.lu/environnement-mobilite-urbanisme/environnement/dechets/
	Lorentzweiler	https://www.lorentzweiler.lu/calendrier-des-dechets.html
	Luxembourg	https://www.vdl.lu/de/leben/ihr-zuhause-im-alltag/abfall-sammeln-und-trennen
	Mamer	https://mamer.lu/environnement-mobilite/environnement/tri-des-dechets/
	Manternach	https://manternach.lu/environnement-et-mobilite/dechets/
	Mersch	https://www.mersch.lu/mobilite-environnement/recycling-dechets
	Mertzig	https://www.mertzig.lu/3d-flip-book/calendrier-des-dechets-et-des-manifestations/
	Rosport-Mompach	https://rosportmompach.lu/dechets/



Mertert

<https://mertert.lu/environnement/dechets/>



Mondercange

<https://www.mondercange.lu/urbanisme-et-developpement-durable/environnement/gestion-des-dechets>



Mondorf-les-Bains

<https://www.mondorf-les-bains.lu/vie-quotidienne/environnement/gestion-des-dechets/>



Niederanven

<https://www.niederanven.lu/fr/environnement-niederanven/gestion-des-dechets>



Nommern

<https://nommern.lu/mobilite-environnement/environnement/dechets/>



Parc Hosingen

<https://hosingen.lu/citoyens/guichet/collecte-des-dechets/>



Pétange

<https://petange.lu/residents/environnement/collectes-de-dechets-calendrier/>



Preizerdaul

<https://preizerdaul.lu/environnement-mobilite/environnement/>



Putscheid

<https://putscheid.lu/citoyens/ecologie/poubelles/#::~:~:text=La%20collecte%20des%20d%C3%A9chets%20encombrants,l'ex%C3%A9cution%20de%20votre%20demande.>



Rambrouch

<https://rambrouch.lu/vivre-dans-la-commune/dechets-et-environnement/dechets/>



Reckange-sur-Mess

<https://reckange.lu/environnement/dechets/>



Redange-Attert

https://www.redange.lu/administration/dechets/calendrier-des-dechets/?no_cache=1



Reisdorf

<https://reisdorf.lu/residents/environnement/>



Remich

<https://bierger.remich.lu/ville-de-remich/umwelt/francais-gestion-des-dechets/abfallsammlungen/>



Roeser

<https://www.roeser.lu/?com=99I213>



Rumelange

<https://rumelange.lu/services/services-communaux/service-ecologique/>



Saeul

<https://saeul.lu/environnement/dechets/>



Sandweiler

<https://sandweiler.lu/fr/mobilite-et-environnement/recyclage-et-dechets>



Sanem

https://www.suessem.lu/wp-content/uploads/2022/12/Emweltkalener24_ISSUU.pdf



Schengen

<https://www.schengen.lu/collecte-des-dechets/?lang=de>

	Schieren	https://www.schieren.lu/informations-pratiques/environnement-et-dechets/main-offall/
	Schifflange	https://schifflange.lu/commune/developpement-durable/infos-dechets/
	Schuttrange	https://www.schuttrange.lu/developpement-durable/recyclage-et-dechets
	Stadtbredimus	https://www.stadtbredimus.lu/environnement/gestion-dechets
	Steinfort	https://www.steinfort.lu/citoyens/vos-demarches-a-l/dechets
	Steinsel	https://www.steinsel.lu/environnement-mobilite/dechets-recyclage/
	Strassen	https://www.strassen.lu/environnement-mobilite/dechets-et-recyclage/poubelles
	Tandel	https://tandel.lu/la-commune-se-presente/service-technique/collecte-des-dechets/
	Troisvierges	https://www.troisvierges.lu/leben/
	Useldange	https://useldeng.lu/citoyens/gestion-des-dechets/
	Vallée de l'Ernz	https://aerenzdall.lu/sujets/elimination-des-dechets
	Vianden	https://vianden.lu/downloads/
	Vichten	https://vichten.lu/?s=poubelle&posttype_search=post%2Cpage%2Cattachment%2Cwpbdp_listing%2Cmec-events%2Cdocument
	Waldbillig	https://waldbillig.lu/media-categories/dechets/
	Walferdange	https://walfer.lu/services/dechets-et-recyclage/#centre-de-recyclage
	Weiler-la-Tour	https://weiler-la-tour.lu/la-commune/environnement/gestion-des-dechets/
	Weiswampach	https://www.weiswampach.lu/accueil/guichet-citoyen/demarches-techniques/gestion-des-dechets/
	Wiltz	https://www.wiltz.lu/fr/guichet-citoyen/demarches-services-2/poubelles-et-dechets
	Wincrange	https://wincrange.lu/vivre-dans-la-commune/guichet/collecte-des-dechets/
	Winseler	https://winseler.lu/environnement/dechets/poubelles-et-consignes-de-tri/
	Wormeldange	https://wormeldange.lu/mobilite/collecte-de-dechets-calendrier/

6. Possibilités d'élimination par une entreprise externe

Les entreprises privées (entreprises de gestion des déchets, sociétés de nettoyage, etc.) et le CIGL peuvent être pratiques et confortables en prenant en charge certaines tâches dans la résidence.

Exemples :

- Sortir et rentrer les conteneurs à déchets
- Élimination des déchets (ex. : Lamesch, Osch et Fils, Polygone ...)
- Nettoyage des conteneurs à déchets (ex. : Ady's Hygiène)
- Nettoyage du local poubelles
- Désencombrement du local poubelles (ex. : Luxdébarras)
- Etc.

Dans certains cas, les tailles des conteneurs ou les fréquences de collecte de la commune ne correspondent pas aux besoins de la résidence.

Dans ce cas, la résidence peut, après concertation avec la commune, faire appel à une entreprise privée de gestion des déchets.

De plus, pour les fractions Valorlux, les produits problématiques, le polystyrène, etc., une entreprise privée ou le service de gestion de la copropriété peut être mandaté.

Attention : Il convient de vérifier si l'entreprise dispose des autorisations de transport nécessaires ou d'un enregistrement valide.

Cela s'applique également au service technique de la gestion de la copropriété si vous lui confiez cette tâche. Ces informations peuvent être vérifiées via le lien suivant :

➤ https://environnement.public.lu/fr/emweltprozeduren/Autorisations/Gestion_des_dechets_et_res-sources/Transferts_de_dechets/Autorisations_en_matiere_de_transferts_de_dechets/Recherche_par_le_nom_de_societe.html

Si le service technique de la gestion de la copropriété prend en charge cette tâche, des formations adéquates seront nécessaires (voir page 17).

Vous trouverez des partenaires qualifiés de la SDK sous le lien suivant :

➤ <https://sdk.lu/prestataires-de-services-qualifies/>

La SDK offre également les options d'élimination suivantes :

- **Collecte gratuite via la collecte mobile, qui a lieu quatre fois par an dans les communes.**

➤ <https://sdk.lu/accueil/sdk-dans-les-menages/collecte-mobile/>

➔ Dans ce cas, les produits SDK doivent être placés à l'extérieur dans les conteneurs prévus avant 7h00 du matin.

- **Service d'élimination payant (coût de main-d'œuvre) pour les produits SDK**

➔ Dans ce cas, l'accès à la zone de stockage des déchets doit être garanti (par exemple, boîte à clés, personne de contact, etc.).

Vous pouvez consulter la liste de tous les produits acceptés dans la collecte SDK via le lien suivant :

➤ <https://sdk.lu/wp-content/uploads/2023/01/Produktuebersicht-Bierger-2023-FR.pdf>



8. Collecte

La collecte des déchets peut être organisée soit individuellement par les résidents, soit collectivement avec tous les habitants de la résidence.

Les deux systèmes présentent des avantages et des inconvénients.

Avantages des poubelles individuelles :

- Chaque résident peut choisir la taille de conteneur qui lui convient le mieux.
- Chaque résident paie uniquement pour les déchets qu'il produit, ce qui permet une prise de conscience : plus une personne génère de déchets, plus elle doit payer.

Inconvénients des poubelles individuelles :

- Tous les résidents doivent penser à sortir leurs poubelles le jour de la collecte.
- Dans les résidences de +/- 8 à 10 unités, la taille du local poubelles est souvent insuffisante pour stocker tous les conteneurs.
- Il peut arriver que d'autres résidents utilisent les conteneurs d'autrui.
- Les poubelles peuvent être entreposées sur les places de parking, dans le sous-sol, dans les caves privées ou à d'autres endroits inappropriés.

Avantages des poubelles communes :

- Gain de place, particulièrement dans les grandes résidences.
- Pratique, car une entreprise est généralement chargée de sortir les conteneurs.
- Souvent suffisamment d'espace pour organiser une collecte supplémentaire de déchets problématiques et de Valorlux.
- **Optimisation du taux de remplissage des conteneurs.**

Inconvénients des poubelles communes :

- L'attribution des déchets aux producteurs, pour respecter la législation, n'est possible que dans certains cas (ex. : sas de ressources), ce qui empêche une répartition équitable des coûts.
- Anonymat en cas de tri incorrect (ex. : verre dans les déchets résiduels).

Attention : Certaines communes imposent une collecte commune (en conteneurs) à partir d'un certain nombre de logements. Veuillez vous renseigner auprès de votre commune.



Vs



9. Poubelle intelligente

Les résidences disposant d'un conteneur collectif pour les déchets ménagers mixtes (déchets résiduels) doivent attribuer et facturer les frais de collecte des déchets selon le principe du pollueur-payeur.

La poubelle intelligente est un système permettant la gestion des déchets résiduels au sein de la résidence. Elle enregistre la fréquence d'utilisation par chaque résident. De plus, elle est désormais possible, sur demande, de mesurer le poids des déchets à chaque dépôt.

Ce système présente les avantages suivants :

- Réduction significative des déchets résiduels, ce qui préserve les ressources et le climat
- Réduction des frais de collecte des déchets
- Utilisation simple et sécurisée
- Facturation selon le principe du pollueur-payeur
- Facturation individualisée
- Transmission sécurisée des données
- Solution adaptée aux espaces intérieurs et extérieurs

Une poubelle intelligente doit toujours être utilisée en complément d'une station de tri et d'une séparation correcte des déchets. Sans cela, l'effet escompté de réduction des déchets ne pourra être atteint.

Vous trouverez, via le lien suivant, une vidéo expliquant le fonctionnement et l'intérêt d'une poubelle intelligente:

➤ <https://www.youtube.com/watch?v=peak3Bugz0o>

Sur notre site internet, vous trouverez la liste des fournisseurs des poubelles intelligentes au Luxembourg.

➤ <https://sdk.lu/poubelle-intelligente/>



10. Formations

Pour une mise en œuvre optimale du concept SDK, la SDK a développé des opportunités de formation.

En collaboration avec l'*Académie de l'Immobilier* et *House of Training*, la SDK a mis en place une formation intitulée « **Gestion et prévention des déchets en immeuble résidentiel** ».

L'objectif de cette formation est d'informer les acteurs du secteur immobilier sur la gestion efficace et durable des déchets dans les immeubles résidentiels, en conformité avec les réglementations en vigueur. Cette formation fait partie de l'activité *SDK Residenzen*. (Attention : Cette formation est un critère obligatoire pour l'obtention de la licence SDK (voir point 11, page 18).

Toutes les informations concernant cette formation sont disponibles ici :

➤ <https://academie-immo.lu/de/courses/gestion-et-prevention-des-dechets-en-immeuble-residentiel/>

De plus, la SDK propose une autre formation annuelle : « **Expert pour produits SDK** ».

Cette formation s'adresse aux responsables d'équipe et/ou aux personnes en charge des départements techniques ainsi qu'aux prestataires de services. Son objectif est de fournir des connaissances approfondies sur la gestion appropriée des produits problématiques et dangereux.

Si vous avez des questions concernant les formations, vous pouvez contacter notre service de formation par téléphone au 488 216 400 ou par e-mail à akademie@sdk.lu.

Vous trouverez la liste des entreprises de gestion des déchets formées et disposant de toutes les autorisations de transport nécessaires ici :

➤ <https://sdk.lu/prestataires-de-services-qualifies/>

11. Licence SDK pour les syndics

Dans le cadre de « SDK-Residenzen », nous avons créé une distinction unique en son genre : « Licencié auprès de SDK Résidences ». Cette certification volontaire est attribuée aux syndics de copropriété qui s'engagent activement dans le programme *SDK-Residenzen* et qui gèrent les résidences conformément au concept SDK.

Cette distinction vise à mettre en avant l'engagement en faveur d'une gestion sécurisée et durable des déchets et des ressources au sein des résidences concernées. En tant que syndic licencié, vous bénéficiez du soutien de SuperDrecksKëscht® :

- Mise en place et adaptation autonome des concepts selon les directives de la SDK.
- Possibilité de transférer ce savoir-faire à l'ensemble des bâtiments sous contrat.
- Amélioration de l'efficacité des services techniques.
- Génération de revenus supplémentaires grâce à l'offre de nouveaux services.
- Engagement visible en faveur d'une gestion durable et sécurisée des déchets.
- Accès à du matériel d'information supplémentaire, au portail client, aux événements, etc.

Vous trouverez la liste actuelle des syndics licenciés via le lien suivant :

➤ <https://sdk.lu/syndics-avec-licence/>



12. Label SDK pour les résidences

À l'initiative des résidents, du Conseil syndical ou du syndic de copropriété, une résidence peut obtenir le label SDK.

Le label SDK est une certification reconnue pour une gestion et une prévention écologiques des déchets au sein des entreprises et institutions. Il est délivré par l'Administration de l'environnement, ainsi que par la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce. Seules les entreprises et résidences appliquant quotidiennement le concept global de gestion des déchets de la SDK peuvent obtenir le label « Label prämiert » et être ainsi labellisées.

Ce label fait l'objet d'un contrôle annuel. Après 5 ans, la résidence reçoit un diplôme, et les audits de certification sont ensuite réalisés tous les deux ans.

Le label SDK est une certification conforme à la norme ISO 14024, garantissant une gestion écologique des déchets.

Une certification SDK atteste :

- Une collecte simple et pratique des déchets
- La sécurité et la propreté du local poubelles
- Des économies de coûts
- Une collecte et une élimination conformes à la législation
- Une contribution à la protection du climat

Sur notre site internet, vous trouverez la liste des résidences déjà labellisées SDK.

➤ <https://sdk.lu/residences-ayant-le-label-sdk/>



Contact:

SuperDrecksKëscht

Zone Industrielle Piret

L-7737 Colmar-Berg

Tel: (+352) 488 216-1

E-mail: residenzen@sdk.lu



Ou venez nous rendre visite sur :

[Residenzen-sdk.lu](https://residenzen-sdk.lu)



SDK RESIDENZEN
SuperDrecksKëscht®

